

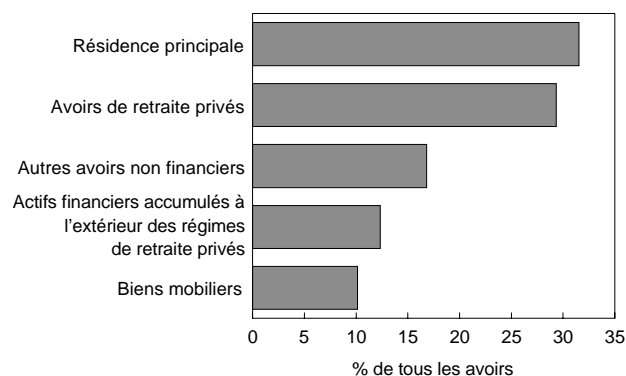
Avoirs de retraite privés : 1999

Karen Maser et Thomas Dufour

Selon l'Enquête sur la sécurité financière, les avoirs de retraite privés comprennent : les épargnes des particuliers accumulées dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et dans les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), la valeur des prestations de régimes de retraite « accumulées » au moyen de la participation à un régime de retraite d'employeur (RRE) et d'autres instruments d'épargne-retraite comme les rentes et les régimes de retraite à participation différée aux bénéficiaires. On parle d'épargne-retraite *privée* pour montrer que ces avoirs ne comprennent pas la valeur des prestations qui seront versées au titre de la Sécurité de la vieillesse/du Supplément de revenu garanti (SV/SRG), ainsi que du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ).

Les avoirs de retraite privés constituent une composante majeure des avoirs des unités familiales canadiennes, représentant près de 29 % de la valeur de tous leurs avoirs. Malgré la taille et l'importance de ces avoirs, ils se situent au deuxième rang après l'avoir le plus important, soit la résidence principale. Ils doivent aussi être pris en compte dans toute discussion de préparation à la retraite, car ils peuvent jouer un rôle très important sur le plan de la sécurité financière.

Graphique A : Les épargnes de retraite privés et la résidence principale sont les principaux avoirs de la plupart des Canadiens.



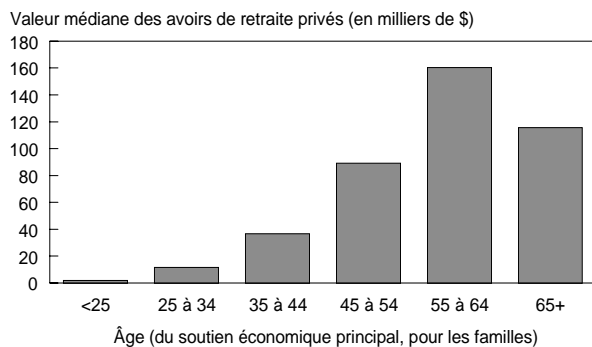
Source : Enquête sur la sécurité financière

Karen Maser et Thomas Dufour sont au service de la Division de la statistique du revenu. On peut communiquer avec Karen Maser au (613) 951-0793 ou à karen.maser@statcan.ca et avec Thomas Dufour, au (613) 951-2088 ou à thomas.dufour@statcan.ca.

La valeur totale des avoirs de retraite privés s'établit à juste au-dessus de 1 billion de dollars. Ces fonds sont d'importance capitale car les personnes âgées en tirent une partie importante de leur revenu. En outre, ils jouent un rôle très important sur les marchés financiers actuels puisqu'ils représentent l'une des plus importants sources de capitaux d'investissement au pays.

La valeur des prestations (604 milliards de dollars) qui seront versées en vertu des régimes de retraite d'employeur représentent bien plus de la moitié du montant total des avoirs accumulés dans les régimes de retraite privés. Cette somme est considérablement supérieure à celle accumulée dans les REER et les FERR (408 milliards de dollars). Près de 60 % des unités familiales ont des REER ou des FERR; leur valeur médiane est de 20 000 \$. Même si moins d'unités familiales ont des avoirs dans des RRE (47 %), la valeur médiane de cet avoir est beaucoup plus importante (49 300 \$). La valeur des prestations de régimes de retraite d'employeur comprend celle des participants actuels ainsi que de ceux qui touchent ces prestations.

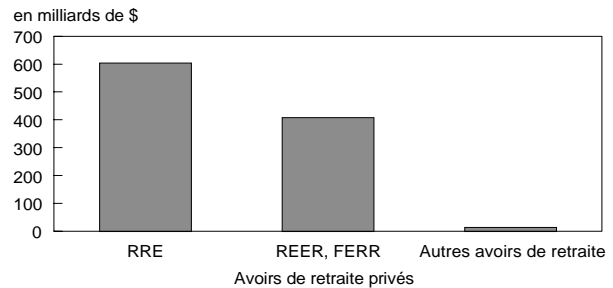
Graphique C : La valeur médiane des avoirs de retraite privés est la plus élevée chez les 55 à 64 ans.



Source : Enquête sur la sécurité financière

Le montant des avoirs de retraite privés des unités familiales augmente considérablement avec l'âge du particulier ou, dans le cas des familles, du soutien économique principal. Les unités familiales dont le prin-

Graphique B : Les régimes de retraite d'employeur représentent la plus grande part des avoirs de retraite privés.



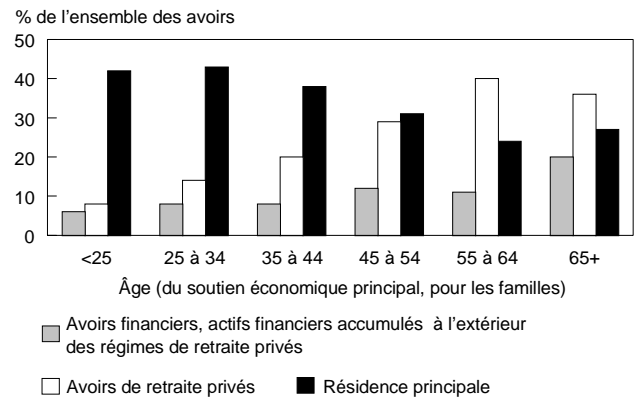
Source : Enquête sur la sécurité financière

cipal soutien économique était âgé de 55 à 64 ans possédaient les avoirs de retraite les plus importants. La médiane des avoirs de retraite de ces unités familiales, qui approchaient l'âge de la retraite ou venaient de prendre leur retraite, s'établissait à 160 300 \$. Il n'est pas étonnant que ces familles se situent au premier rang pour ce qui est des avoirs de retraite. La valeur des prestations de régime de retraite d'employeur augmente avec le nombre d'années de service; en outre, ces personnes ont disposé d'une période plus longue pour accumuler des avoirs dans un REER.

Les unités familiales plus âgées (celles dont le soutien économique principal était âgé de 65 ans ou plus) avaient aussi d'importants avoirs de retraite privés, se situant au deuxième rang après les familles dont le soutien économique principal était âgé de 55 à 64 ans. La médiane des avoirs de retraite de ces unités familiales s'établissait à 115 700 \$. La plupart de ces familles étaient à la retraite et tiraient déjà un revenu de ces avoirs, réduisant la somme par rapport à un maximum atteint à la veille de la retraite.

À mesure que l'âge du soutien économique principal augmente, les avoirs de retraite privés représentent une proportion beaucoup plus importante du total des avoirs. Pour les unités familiales dont le soutien économique principal était âgé de 55 à 64 ans, les avoirs de retraite étaient de loin la composante la plus importante du total des avoirs (40 %). Par contre, les avoirs de retraite représentaient seulement environ 20 % des avoirs des unités familiales dont le soutien économique principal était âgé de 35 à 44 ans; l'avoir le plus important de ces familles était la résidence principale (38 % du total des avoirs). Les actifs financiers accumulés à l'extérieur des régimes de retraite privés était un avoir plus important dans le cas des groupes plus âgés, représentant 20 % de l'avoir total des unités familiales dont le soutien économique principal était âgé de 65 ans ou plus. Ces actifs sont importants, puisqu'ils génèrent un revenu pour ce groupe d'âge.

Graphique D : Les avoirs de retraite privés représentent la plus importante proportion des avoirs des personnes ayant 55 ans et plus.

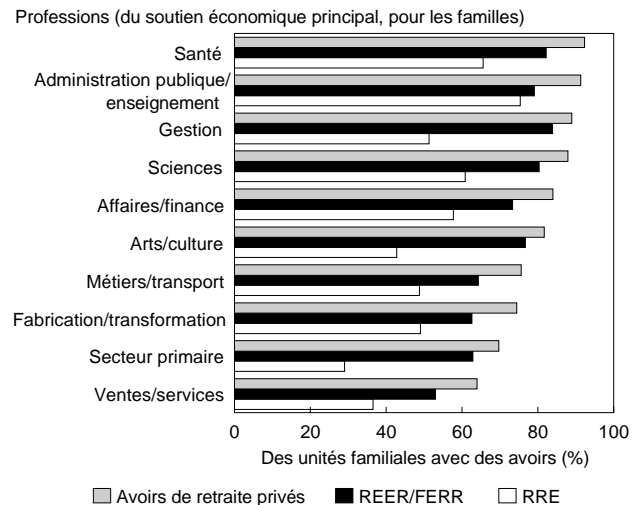


Source : Enquête sur la sécurité financière

Les unités familiales dont le soutien économique principal détenait un emploi dans le secteur public (dans l'administration publique ou dans le domaine de l'enseignement) non seulement étaient parmi les plus susceptibles de posséder des avoirs de retraite privés (91 %), mais la valeur médiane de leur pension de retraite était la plus élevée (84 400 \$). Presque tous les employeurs du secteur public offrent un régime de retraite d'employeur.

Les unités familiales dont le soutien économique principal occupait un emploi dans la catégorie de la gestion avaient aussi des avoirs de retraite privés relativement importants; la valeur médiane était 74 300\$. En outre, la valeur médiane de leurs avoirs accumulés dans des REER/FERR était la plus élevée (35 000 \$). Cette situation tient probablement au fait que ces unités familiales avaient le revenu familial médian après impôt le plus élevé (56 100 \$) et, par conséquent, étaient mieux en mesure de faire des économies.

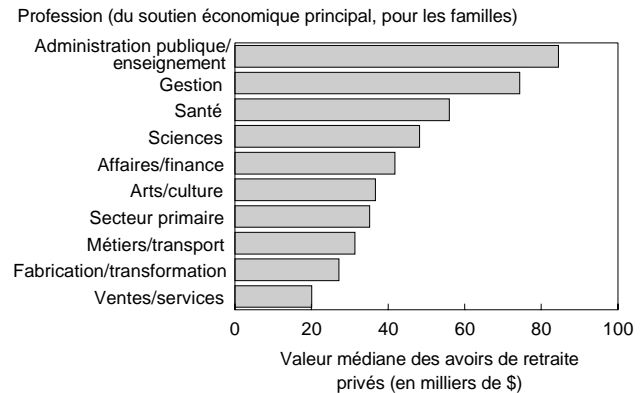
Graphique E : Les employés de l'administration publique, l'enseignement et la santé sont plus susceptibles de posséder des avoirs de retraite privés.



Source : Enquête sur la sécurité financière

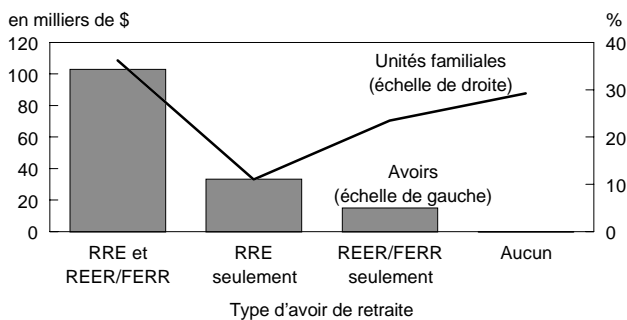
Les personnes dans certaines professions du secteur privé non seulement sont moins susceptibles de posséder des avoirs de retraite, mais la valeur médiane de leurs avoirs est plus faible. Par exemple, 13 % des personnes ou des soutiens économiques principaux étaient employés dans le domaine des ventes et des services. Une proportion beaucoup plus faible des unités familiales dans cette profession possédaient des avoirs de retraite (64 %) et la valeur médiane de ces avoirs (20 000 \$) était plus faible que dans le cas de toute autre profession. Les unités familiales dont le soutien économique principal appartenait à cette profession affichaient aussi le revenu familial médian après impôt le plus faible, de sorte qu'elles étaient moins en mesure de cotiser à un REER.

Graphique F : La valeur médiane des avoirs de retraite privés est la plus élevée chez les personnes ayant un emploi dans l'administration publique ou dans l'enseignement.



Source : Enquête sur la sécurité financière

Graphique G : La valeur médiane des avoirs de retraite privés est la plus élevée chez les unités familiales ayant à la fois un RRE et un REER/FERR.



Source : Enquête sur la sécurité financière

Les unités familiales ayant accumulé des avoirs dans un régime de retraite d'employeur et dans un REER/FERR possédaient des avoirs de retraite nettement plus importants que celles ayant accumulé des avoirs dans l'un ou l'autre type de régime. La valeur médiane des avoirs de retraite s'établissait à 102 900 \$ dans le cas des 36 % des familles possédant les deux types d'avoirs comparativement à 33 300 \$ dans le cas des familles ayant seulement un RRE et à 15 000 \$ dans le

cas de celles ayant seulement un REER/FERR. Il est intéressant de noter que les participants à un RRE ont tendance à contribuer davantage à leur REER que ceux qui n'y participent pas. Ce phénomène tient dans une large mesure au revenu. La moitié des unités familiales ayant accumulé des avoirs dans un RRE et dans un REER disposaient d'un revenu familial après impôt d'au moins 40 000 \$, comparativement à 17 % des unités familiales qui ne possédaient que des avoirs accumulés dans un RRE.

Le nombre d'unités familiales ayant seulement un REER était sensiblement plus élevé que celui des unités familiales ayant seulement un RRE (24 % par rapport à 11 %), ce qui s'explique dans une large mesure par la plus grande disponibilité des REER. Toute personne gagnant un revenu (principalement un revenu d'emploi) pouvait cotiser à un REER, alors que seulement celles qui ont travaillé pour un employeur ayant offert un régime de retraite peuvent posséder des avoirs accumulés dans un RRE.

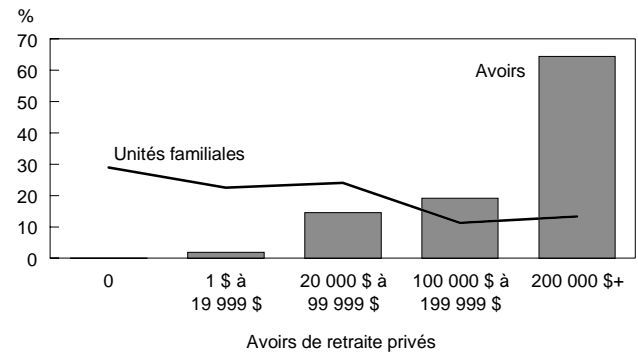
Les unités familiales ayant seulement un RRE était beaucoup plus élevée que celle des avoirs de retraite des unités familiales ayant seulement un REER/FERR. À nouveau, cette situation tient à l'obligation de cotiser régulièrement à un RRE, obligation qui n'existe pas dans le cas d'un REER.

Les avoirs de retraite privés étaient concentrés parmi un pourcentage relativement faible d'unités familiales. Les 25 % des unités familiales ayant accumulé 100 000 \$ ou plus en avoirs de retraite privés détenaient juste au-dessus de 84 % de ces avoirs. Environ la moitié (13 %) possédaient au moins 200 000 \$ en avoirs de retraite — ce groupe représentait à lui seul près des deux tiers (64 %) du total. Toutefois, près de 29 % de toutes les unités familiales ne possédaient pas d'avoirs de retraite privés en 1999.

Près de la moitié (49 %) des unités familiales dont le soutien économique principal était âgé de 55 à 64 ans possédaient au moins 100 000 \$ en avoirs de retraite privés. Ce groupe d'âge avait aussi le plus faible pourcentage d'unités familiales ne possédant pas d'avoirs de retraite (21 %). Un pourcentage beaucoup plus faible (36 %) d'unités familiales dont le soutien économique principal était susceptible d'avoir pris sa retraite (étant âgé de 65 ans ou plus) possédaient des avoirs de retraite de 100 000 \$ ou plus. Bon nombre de ces unités familiales ont déjà puisé dans leurs avoirs de retraite, ce qui a pour effet d'en réduire le montant total.

La vaste majorité d'unités familiales ne possédant pas d'avoirs de retraite privés avaient un revenu d'emploi plus faible. Dans le cas des unités familiales économiques dont le soutien économique principal était âgé de 25 à 64 ans, plus de 70 % des familles composées de deux personnes ou plus ne possédant pas d'avoirs de retraite avaient des gains inférieurs à 30 000 \$. Environ 78 % des personnes seules gagnaient moins de 20 000 \$. Même si ces familles et ces personnes ont peu d'épargnes personnelles, les régimes publics tels le programme SV/SRG ainsi que le RPC/RRQ leur assureront un revenu minimum à la retraite; ce revenu remplacera une partie considérable de leurs gains avant la retraite. En appliquant les taux de 1998, une personne seule n'ayant pas d'autres revenus toucherait en vertu du programme SV/SRG un revenu annuel juste au-dessous de 11 000 \$ à l'âge de 65 ans alors qu'un couple, tous deux âgés de 65 ans, toucherait environ 17 800 \$.

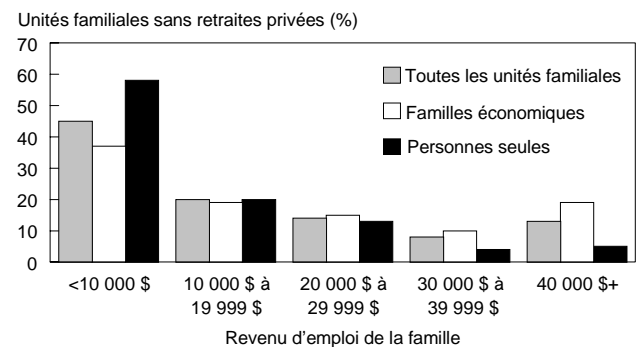
Graphique H : Environ un quart des unités familiales possédaient 84 % des avoirs de retraite privés.



Source : Enquête sur la sécurité financière

Il convient de noter que 34 % des unités familiales dont le soutien économique principal était âgé de 65 ans ou plus ne possédaient pas d'avoirs de retraite. Cependant, la situation financière de ces familles ne sera pas nécessairement moins bonne qu'elle ne l'était avant la retraite, puisque leur revenu provenant de programmes gouvernementaux (SV/SRG et RPC/RRQ) sera peut-être suffisant pour leur permettre de maintenir le même niveau de vie qu'auparavant.

Graphique I : La plupart des unités familiales âgées de 25 à 64 ans ne possédant pas d'avoirs de retraite privés avaient des gains inférieurs à 30 000 \$

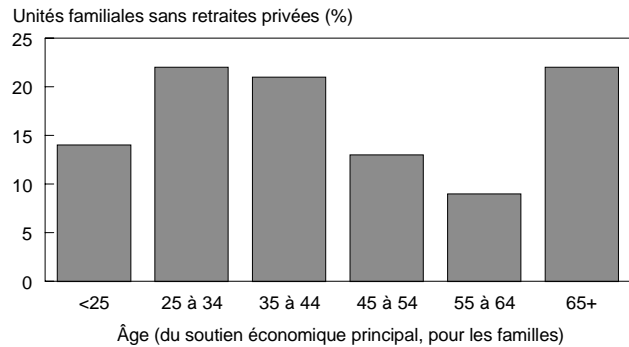


Source : Enquête sur la sécurité financière

La plupart des personnes ne possédant pas d'avoirs de retraite privés étaient relativement jeunes, de sorte qu'elles étaient plus éloignées de l'âge de la retraite et disposaient encore d'un certain nombre d'années pour accumuler des avoirs. Dans le cas de plus de la moitié (57 %) des unités familiales ne possédant pas d'avoirs de retraite privés, le soutien économique principal était âgé de moins de 45 ans.

Cependant, chez les autres 43 % des unités familiales (1,5 million au total) ne possédant pas d'avoirs de retraite privés, le soutien économique principal était âgé de 45 ans ou plus. Pour ces unités familiales, les programmes gouvernementaux (SV/SRG et RPC/RRQ) vont constituer, ou constituent présentement, une source essentielle de revenu de retraite.

Graphique J : La plupart des unités familiales ne possédant pas d'avoirs de retraite privés étaient âgées de moins de 45 ans.

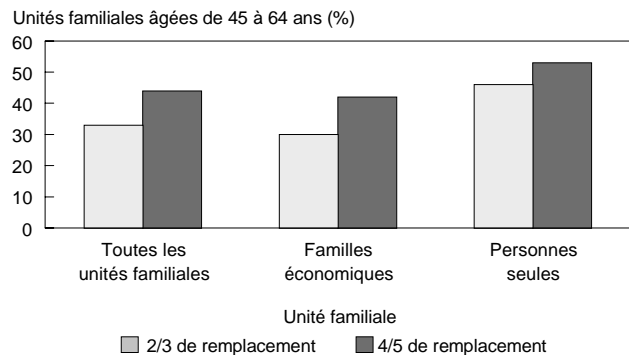


Source : Enquête sur la sécurité financière

De quel revenu une famille à la retraite a-t-elle besoin? Comme certaines dépenses liées au travail (par exemple, les cotisations au RPC/RRQ, à l'assurance-emploi et aux régimes de retraite d'employeur) cessent au moment de la retraite, il n'est pas nécessaire d'avoir le même revenu brut à la retraite afin de recevoir le même revenu net. En outre, comme les dépenses au titre des biens de consommation accusent souvent une baisse pendant que les versements hypothécaires et les coûts liés à l'éducation des enfants sont éliminés ou diminuent, il est possible à la retraite de maintenir un niveau de vie semblable malgré un revenu net inférieur au revenu d'emploi.

On estime que 33 % des unités familiales dont le soutien économique principal était âgé de 45 à 64 ans n'ont peut-être pas, étant donné leurs avoirs actuels, épargné suffisamment pour remplacer à la retraite les deux tiers de leurs gains ou pour générer alors un revenu selon toute vraisemblance supérieur au Seuil de faible revenu (SFR). Ce pourcentage monte à 44 % lorsqu'il s'agit de remplacer les quatre cinquièmes des gains avant la retraite. La proportion est beaucoup plus élevée dans le cas des personnes seules en raison du nombre de celles qui pourraient se révéler incapables de générer un revenu supérieur au SFR.

Graphique K : Le tiers des unités familiales âgées de 45 à 64 ans n'auront peut-être pas suffisamment d'épargne-retraite.

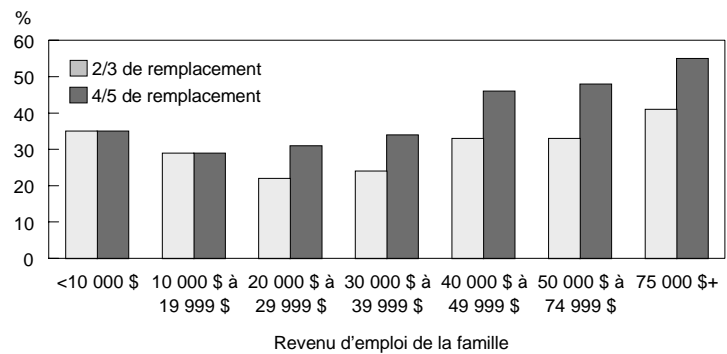


Source : Enquête sur la sécurité financière

Le montant de revenu qu'une famille doit remplacer à même ses avoirs privés augmente avec les revenus avant la retraite. Il n'est donc pas étonnant que le pourcentage d'unités familiales à revenu d'emploi élevé (75 000 \$ ou plus) qui ne pourront peut-être pas remplacer les deux tiers de leur revenu soit relativement élevé, à 41 %. Les unités familiales gagnant au moins 75 000 \$ représentent plus du tiers de toutes les unités familiales qui n'auront peut-être pas épargné suffisamment; leur valeur nette médiane était de 235 300 \$. Celles qui, par ailleurs, gagnent 75 000 \$ ou plus et qui semblent avoir épargné suffisamment, avaient une valeur nette médiane de 628 400 \$.

Une proportion moindre (tout juste sous le quart) des unités familiales touchant un revenu d'emploi de 20 000 \$ à 40 000 \$ seront peut-être incapables de remplacer les deux tiers de leurs gains. Le revenu que ce groupe recevra des programmes publics de retraite (SV/SRG et RPC/RRQ) aidera la plupart d'entre elles à maintenir un niveau de vie semblable à la retraite.

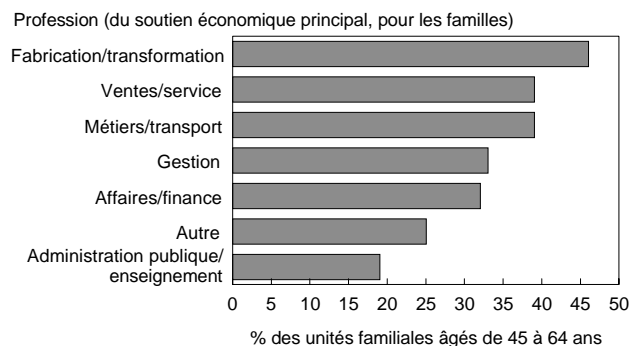
Graphique L : Les unités familiales à faible revenu et à revenu élevé sont les moins susceptibles d'avoir épargné suffisamment.



Source : Enquête sur la sécurité financière

Tout juste un peu plus de 35 % des unités ayant un revenu d'emploi de moins de 10 000 \$ n'ont peut-être pas assez épargné pour générer à la retraite un revenu suffisant pour les garder au-dessus des seuils de faible revenu. Bon nombre d'entre elles ne verront donc peut-être pas tant leur niveau de vie baisser que demeurer restreint.

Graphique M : Les unités familiales travaillant dans la fabrication et la transformation sont plus susceptibles d'avoir de la difficulté à remplacer à la retraite au moins les deux tiers de leurs gains.



Source : Enquête sur la sécurité financière

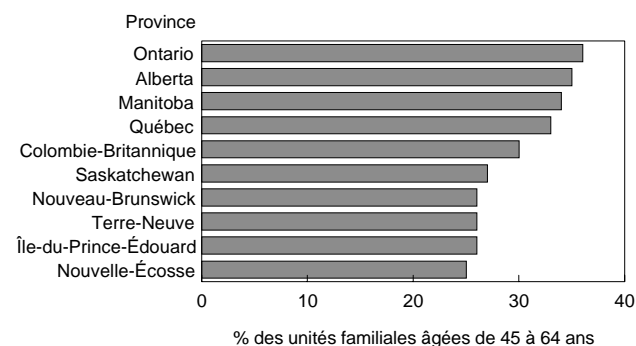
Les unités familiales dont le soutien économique principal détenait un emploi dans le secteur public — dans l'administration publique ou dans le domaine de l'enseignement — étaient les plus susceptibles d'avoir suffisamment épargné pour la retraite. Un pourcentage relativement faible (19 %) de ce groupe ne semblaient pas en mesure de le faire. Ce groupe comprenait la plus forte proportion d'unités familiales possédant des avoirs accumulés à la fois dans un régime de retraite d'employeur et dans un REER (63 %). Seulement 9 % n'avaient pas d'épargnes accumulées dans l'un ou l'autre de ces régimes de retraite privés.

Dans 46 % des unités familiales susceptibles d'avoir le plus de difficulté à remplacer les deux tiers de leurs gains à la retraite, le soutien économique principal travaille dans les secteurs de la transformation et de la fabrication. Environ 26 % n'avaient aucune épargne accumulée dans un régime d'employeur ou un REER.

L'Alberta et l'Ontario avait le pourcentage le plus élevé d'unités familiales âgées de 45 à 64 ans qui ne pourront peut-être pas remplacer à la retraite les deux tiers de leurs gains (tout juste un peu plus de 35 %), bien que la valeur nette médiane de toutes les unités familiales âgées de 45 à 64 ans dans ces provinces soit plus élevée que dans toute autre province sauf la Colombie-Britannique (255 000 \$ en Alberta et 267 000 \$ en Ontario). Toutefois, le revenu d'emploi médian de cette population était l'un des plus élevés dans ces provinces et, comme on l'a vu précédemment, le pourcentage des unités familiales qui, à la retraite, peuvent avoir de la difficulté à remplacer leurs gains augmente avec le revenu.

Les provinces de l'Atlantique et la Saskatchewan avaient des proportions moindres d'unités familiales susceptibles de ne pas avoir suffisamment épargné. Elles ont en général un revenu d'emploi médian inférieur; le revenu provenant des programmes SV/SRG ainsi que du RPC/RRQ permettra à bon nombre d'unités familiales de maintenir leur niveau de vie au moment de la retraite.

Graphique N : L'Alberta et l'Ontario ont le pourcentage le plus élevé d'unités familiales âgées de 45 à 64 ans qui ne pourront peut-être pas remplacer à la retraite au moins les deux tiers de leurs gains.



Source : Enquête sur la sécurité financière

Source de donnée

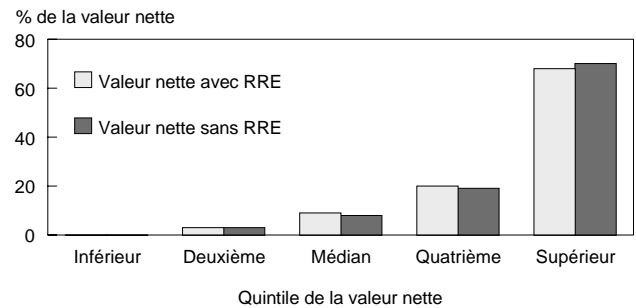
L'Enquête sur la sécurité financière de 1999, menée auprès de quelque 16 000 ménages répondants, a recueilli des renseignements (de mai à juillet 1999) sur les avoirs et les dettes des familles et des personnes seules de mai à juillet 1999. Elle a permis d'obtenir des données sur la valeur des principaux avoirs financiers et non financiers aussi bien que sur les montants dus au regard des hypothèques, des véhicules, des cartes de crédit, des prêts étudiants et des autres dettes. L'enquête a été réalisée avec l'appui de Développement des ressources humaines Canada, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, d'Industrie Canada et du Projet de recherche sur les politiques.

Cette note tente d'analyser l'épargne-retraite des Canadiens. L'analyse ne peut se faire qu'en formulant un certain nombre d'hypothèses sur des choses telles que l'âge de la retraite, le revenu requis, les avoirs disponibles pour générer ce revenu et les gains attendus de ces avoirs. Les hypothèses et la méthodologie employée sont décrites en plus de détail dans *Enquête sur la sécurité financière : Méthodologie pour estimer la valeur des droits à pension* (n° 13F0026MIF au catalogue); il est accessible sans frais dans le site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca).

La valeur nette médiane estimée des unités familiales canadiennes, en excluant la valeur des prestations de régime de retraite d'employeur, se chiffre à près de 81 000 \$. En incluant les prestations au RRE, la valeur nette augmente d'un peu près 35 %, soit 109 200 \$. On constate donc à quel point il importe de tenir compte de cette épargne-retraite lorsqu'on examine la situation financière des Canadiens. Même si les prestations au RPE ne s'agit pas d'une épargne comme telle dans la mesure où ces avoirs peuvent être retirés et employés à d'autres fins avant la retraite, ils constituent néanmoins un élément d'importance capitale dans la situation financière des Canadiens.

Le fait d'inclure la valeur des prestations au titre des régimes de retraite d'employeur dans la valeur nette des Canadiens n'a modifié que très légèrement la répartition de la valeur nette. Comme une proportion relativement élevée de Canadiens adhèrent à des régimes de retraite d'employeur (dans le cas de 47 % des unités familiales, au moins un membre de la famille adhère à un RRE), on pourrait s'attendre à ce que l'inclusion de la valeur des prestations de RRE se traduise par une répartition plus égale de la valeur nette. Toutefois, selon les estimations révisées de la valeur nette, les 20 % des unités familiales les plus riches ont

Graphique O : Le fait d'inclure la valeur des prestations au titre des régimes de retraite d'employeur n'a modifié que très légèrement la répartition de la valeur nette des Canadiens.



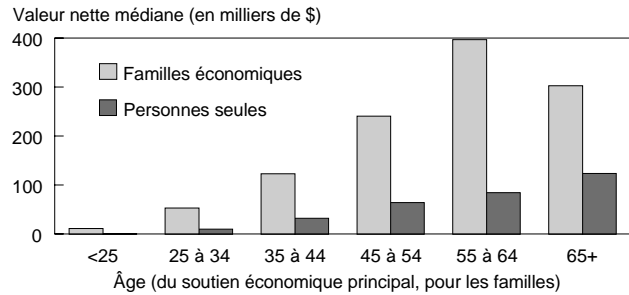
Source : Enquête sur la sécurité financière

continué de détenir le plus grand pourcentage de patrimoine personnel, soit 68 %. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à 70 % lorsque la valeur du RRE est exclue. La proportion de la valeur nette détenue par les 40 % des Canadiens dont le patrimoine personnel est le plus petit est demeurée inchangée.

Comme l'accumulation des avoirs s'échelonne généralement sur toute la vie, il n'est pas étonnant de constater d'après les résultats de l'enquête que la valeur nette des familles et des particuliers augmente selon l'âge. La valeur nette médiane était la plus élevée chez les familles composées de deux personnes ou plus dont le soutien économique principal était âgé de 55 à 64 ans (397 000 \$). Elle avait baissé dans le cas des familles dont le soutien économique principal était âgé de 65 ans, s'établissant à 302 800 \$. Cela n'a rien d'étonnant, puisque les familles âgées dans de nombreux cas peuvent être obligées d'utiliser une partie de leurs avoirs pour générer un revenu ou pour suppléer à leur revenu.

La valeur nette des personnes seules était nettement inférieure à celle des familles économiques dans tout le groupe d'âge. Même si la valeur nette augmentait selon l'âge dans le cas des personnes seules, la valeur nette médiane des personnes âgées de moins de 65 ans, dans tous les groupes d'âge, était sensiblement inférieure à celle des personnes âgées de 65 ans et plus. Bon nombre des personnes seules âgées de 65 ans et plus ont peut-être passé une grande partie de leur vie dans une famille, ce qui peut expliquer leur valeur nette plus élevée.

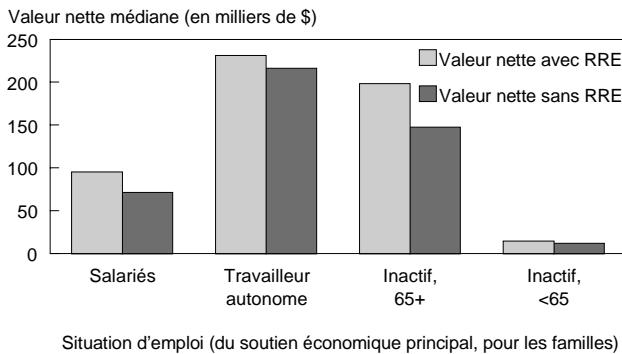
Graphique P : Les familles dont le soutien économique principal est âgé de 55 à 64 ans ont la valeur nette médiane la plus élevée.



Source : Enquête sur la sécurité financière

Les personnes âgées de moins de 25 ans, qui avaient eu moins de temps pour accumuler des épargnes et acheter des avoirs, avaient la valeur nette médiane la plus faible. La valeur nette médiane des personnes seules âgées de moins de 25 ans s'établissait à 1 000 \$ alors que celle des familles dont le soutien économique principal était âgé de moins de 25 ans s'établissait à 11 400 \$.

Graphique Q : Les travailleurs autonomes ont une valeur nette médiane plus élevée que les salariés.



Source : Enquête sur la sécurité financière

L'ajout de la valeur des prestations de régime de retraite d'employeur à la valeur nette a eu pour effet d'accroître de 33 % la valeur nette médiane des travailleurs rémunérés, comparativement à 7 % dans le

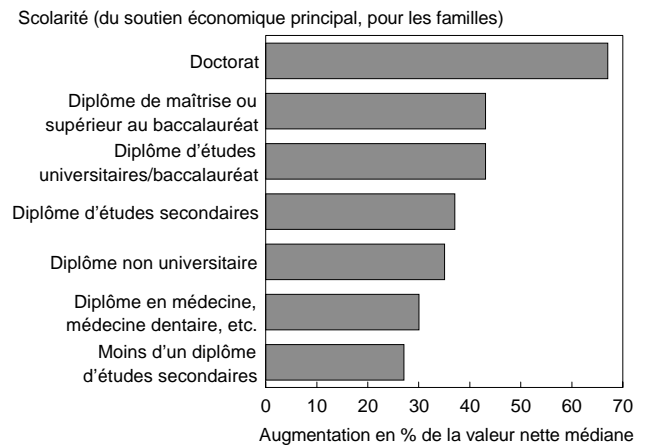
cas des travailleurs autonomes. Malgré cela, la valeur nette médiane des unités familiales dont le soutien économique principal était un travailleur indépendant était près de deux fois et demie supérieure à celle d'un travailleur rémunéré (231 100 \$ comparativement à 95 200 \$). Cet écart tient à l'incidence des capitaux propres dans une entreprise sur la valeur nette des travailleurs indépendants; pour ce groupe, les capitaux propres dans une entreprise représentaient 31 % du total des avoirs, comparativement à 6 % dans le cas des travailleurs rémunérés.

La valeur nette des personnes âgées d'au moins 65 ans qui ne travaillent pas a aussi augmenté sensiblement (passant à 198 300 \$) à la suite de l'ajout de la valeur des prestations des régimes de retraite d'employeur. Bon nombre des personnes dans ce groupe étaient à la retraite et touchaient une pension de retraite au titre d'un emploi antérieur. La valeur nette des personnes ne travaillant pas et âgées de moins de 65 ans a aussi augmenté de 22 % en raison du nombre de personnes dans ce groupe touchant une pension de retraite ou possédant des avoirs accumulés dans un régime de retraite d'employeur relatif à un emploi antérieur.

Le niveau de scolarité le plus élevé atteint a une incidence importante sur la situation financière de l'unité familiale. En effet, il s'agit de l'un des plus importants facteurs déterminant de la valeur nette, puisqu'il a une incidence à la fois sur le revenu et sur la profession. La valeur nette médiane a augmenté dans le cas de la personne ou de l'unité familiale dont le soutien économique principal n'avait pas un diplôme d'études secondaires était de 79 600 \$ en comparaison à 419 600 \$ lorsque cette personne avait un diplôme en droit, en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie.

L'ajout de la valeur des prestations de régime de retraite d'employeur à la valeur nette a eu l'incidence la plus importante. Ce groupe comprenait le pourcentage le plus important des unités familiales ayant accumulés des avoirs dans un RRE (71 %). Même si les personnes ayant un diplôme en droit, en médecine, en médecine dentaire, en médecin vétérinaire ou en optométrie avaient la valeur nette médiane la plus élevée, elles étaient moins touchées par l'ajout de la valeur des prestations de RRE puisqu'un pourcentage beaucoup plus petit des unités familiales de ce groupe adhéraient à un RRE (37 %). Bon nombre des personnes dans ce groupe sont des travailleurs indépendants qui, de ce fait, ne sont pas admissibles à un RRE. Ces groupes s'en remettraient davantage au REER.

Graphique R : L'augmentation de la valeur nette après ajout la valeur des RRE est la plus importante dans le cas des personnes ayant un doctorat.



Source : Enquête sur la sécurité financière